• EDITORIAL •

C'est toujours avec intérêt que nous prenons régulièrement connaissance des comptes-rendus des sessions du Conseil Régional de Picardie. Quel ne fut pas notre étonnement de lire, dans le compte-rendu intégral des débats de la session de janvier 1991 (reçu au mois de juillet), page 86, les propos injurieux de M. Guy HARLE D'OPHOVE à notre encontre, à l'occasion d'une de ses interventions pour défendre la chasse au gibier d'eau :

"...les chasseurs ont été particulièrement choqués que cet arrêté soit cassé du fait du Rassemblement des Opposants à la Chasse (R.O.C.), du G.E.P.O.P. et autres organisations écologistes qui, actuellement, appellent à la désertion et soutiennent Saddam HUSSEIN ! Vous comprendrez qu'il y a là-dedans quelque chose de totalement inconvenant et que cela choque profondément les chasseurs picards."

Nous tenons à préciser que le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens tant critiqué a été rendu après plusieurs semaines d'instruction pendant lesquelles chacune des parties (préfecture, chasseurs, protecteurs de la nature) est intervenue librement en déposant auprès du Tribunal tous les documents qu'elle jugeait utiles au débat.

C'est donc en toute connaissance de cause que les juges administratifs ont cassé l'arrêté préfectoral qui autorisait la chasse au gibier d'eau au delà du 31 janvier 1991.

Nous ne voyons pas en quoi il est choquant d'obtenir d'une juridiction administrative qu'elle contrôle la validité d'un arrêté préfectoral par rapport à une législation européenne.

La France est un Etat de droit dans lequel une association peut mettre en cause les décisions de l'Administration. C'est une preuve de démocratie.
M. Guy HARLE D'OPHOVE nous le reprocherait-il ? Quant aux allégations selon lesquelles notre association soutiendrait Saddam HUSSEIN, c'est du plus pur délire !
Nos objectifs, qui ont été depuis 20 ans d'oeuvrer pour le respect des espèces et des espaces pour le bien-être de l'homme, auraient-ils changés à ce point ? J'en doute. Vous ne trouverez dans nos bilans d'activités aucune sorte de participation aux campagnes militaires du dictateur irakien. Jamais nous n'aurions fait le voyage en Irak et serré la main de Saddam HUSSEIN comme l'a fait M. LE PEN ex-"patron" de M. Guy HARLE D'OPHOVE (celui-ci a été élu au Conseil Régional sous l'étiquette Front-National), sauf peut-être pour y étudier la flore et la faune du désert.
L'histoire (locale) retiendra que M. Guy HARLE D'OPHOVE, si prompt à défendre des personnes qui expriment leur mécontentement en méprisant les lois et le plus souvent le fusil à la main, excelle également dans l'art d'injurier ses contemporains puisque dans le même compte rendu intégral de la session de janvier 1991, on peut lire page 44 :
"M. HARLE D'OPHOVE : j'en viens maintenant à ma réflexion qui concerne M. FERRIEUX. Je voudrais lui dire que si les enculeurs de mouche volaient, il serait sûrement chef d'escadrille !...".

Sans commentaires.

Patrick THIERY